

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 16/07/2020

REFERENCE : MINSANTE N°133

OBJET : saison estivale 2020 / bilan de la mise en œuvre des dispositions du MIN SANTE n°112 relatives à la préparation des vagues de chaleur au sein des EHPAD

Pour action ☒

Pour information ☐

Madame, Monsieur,

L'été 2020 présente une configuration particulière en raison de la concomitance entre la circulation du virus SARS-Cov-2 et des prévisions météorologiques montrant des températures plus chaudes que la normale, en particulier sur le pourtour méditerranéen.

Les conséquences de cette concomitance pouvant être importantes sur les établissements médico-sociaux, il importe que les ARS s'assurent que les dispositions recommandées par le MIN SANTE n°112, ont effectivement été mises en place au sein des EHPAD.

Dans ce cadre, chaque ARS est invitée à répondre aux questions listées en annexe 1 qu'elle retournera au CORRUSS (alerte@sante.gouv.fr) pour le 24 juillet prochain. Le temps nécessaire de réponse à ce questionnaire est évalué à 5 mn.

Aucune question ne porte sur l'état des ressources humaines en EHPAD (hors recours à la nouvelle plateforme renfortRH) car un sondage a été adressé directement aux EHPAD par la CNSA, pour identifier les tensions éventuelles. Les résultats nationaux figurent en annexe. Les résultats régionaux vous seront communiqués individuellement, ainsi que le détail des répondants si besoin.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé

**Annexe 1 : enquête 2020 portant sur l'état de préparation des EHPAD à la gestion des vagues de chaleur
dans un contexte de circulation du SARS-CoV-2**

Référence : MIN SANTE n°112 / fiches de recommandations destinées aux EHPAD en termes d'organisation selon qu'ils sont équipés ou non d'un système de climatisation collective.

Nom de l'ARS		
Les EHPAD ont-ils été destinataires de recommandations relatives à l'organisation de leur établissement en cas de survenue de vague de chaleur en période de pandémie de Covid-19 et à leur validation par leurs CEPIAS de référence ?	Oui	Non Si non : pourquoi ?
Les EHPAD ont-ils été destinataires de consignes visant à disposer des équipements nécessaires en nombre suffisant pour permettre l'exercice des professionnels, dont ceux en charge de réaliser le bionettoyage, en cas de survenue de vague de chaleur en période de pandémie de Covid-19?	Oui	Non Si non : pourquoi ?
Les EHPAD disposent-ils d'un numéro à joindre en permanence à l'ARS ou à la plateforme d'astreinte gériatrique ?	Oui	Non Si non : pourquoi ?
Les EHPAD ont-ils/vont-ils être invités à utiliser la plateforme https://renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr/ , en complément de leurs outils de renforts RH habituels ?	Oui	Non Si non : pourquoi ?
Souhaitez-vous remonter des difficultés ou des points d'attention particuliers ?	Oui	Non

Recrutements en EHPAD été 2020 : résultats de l'enquête flash

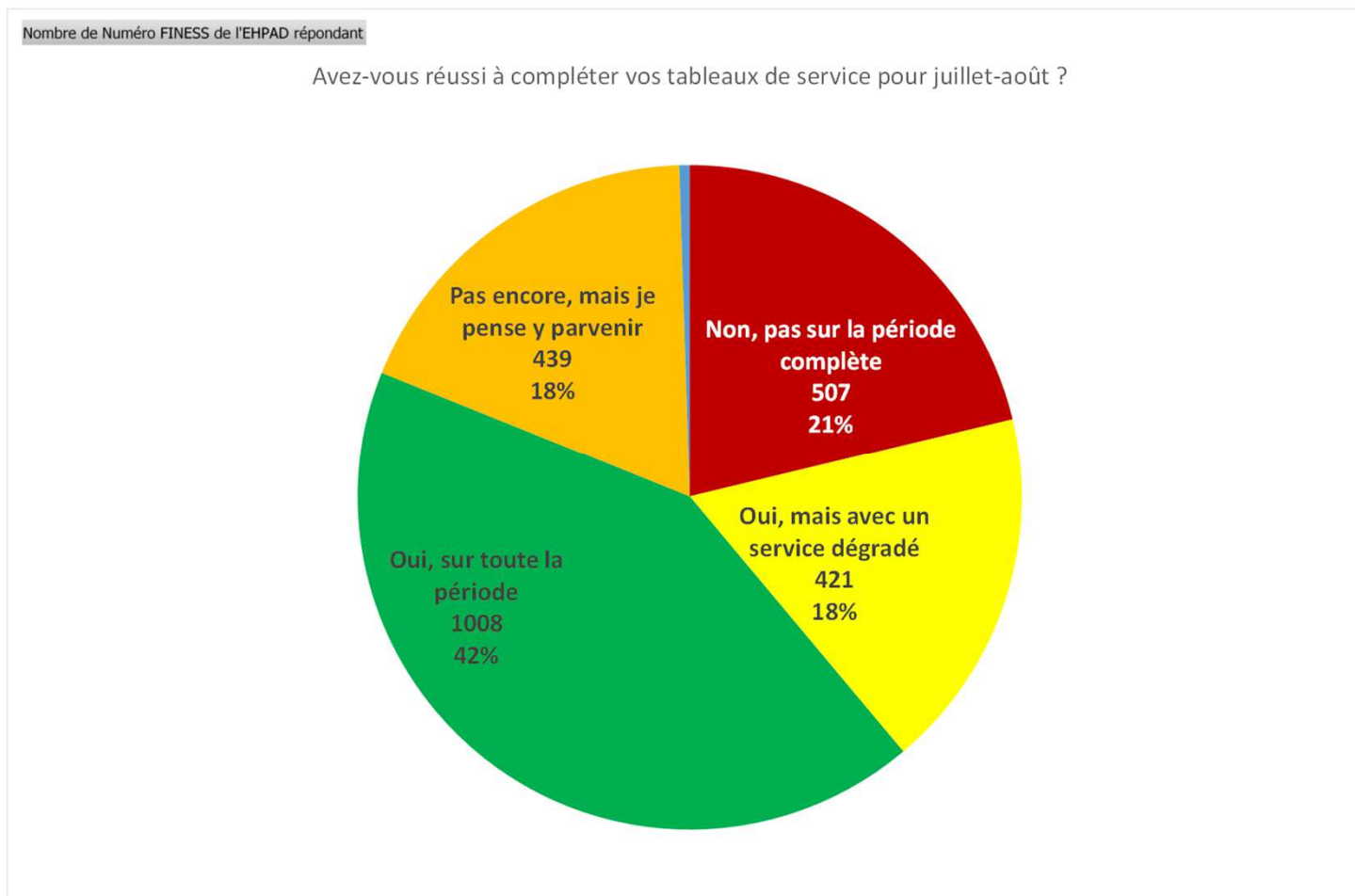
9 juillet 2020

Un tiers d'EHPAD répondants



- Enquête transmise à 7 277 EHPAD lundi 6 juillet
- Au jeudi 9 juillet 19h, 2 387 réponses reçues, soit un tiers de répondants
- L'enquête reste ouverte jusqu'au mardi 14 juillet.
- Le taux de réponse serait supérieur si on déduit du nombre de transmissions réalisées le nombre d'adresses incorrectes et de réponses automatiques d'absence.
- L'extraction détaillée des réponses EHPAD par EHPAD sera transmise à chaque ARS entre le 15 et le 17 juillet.

Seuls 42% des EHPAD ont complété leur tableau de service pour toute la période juillet-août...



... mais plus d'un EHPAD sur 2 (55%) juge la situation comparable à celle des autres étés

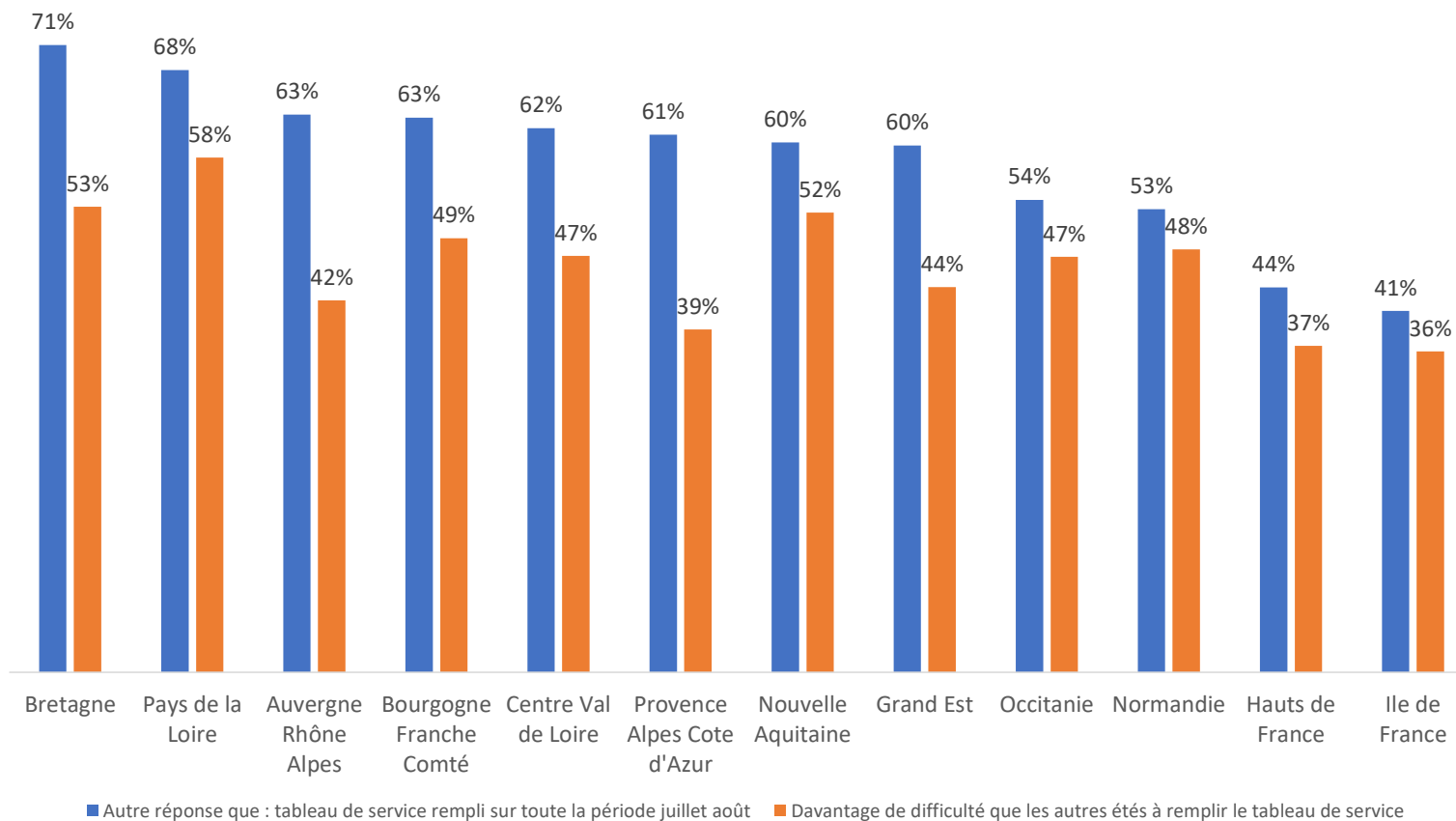
Lecture :

En Bretagne, 71% des EHPAD répondants ont coché une autre réponse que : « tableau de service rempli pour toute la période juillet août » mais cette difficulté ne semble pas forcément exceptionnelle puisque le pourcentage de répondants qui jugent « davantage difficile que les autres étés de remplir le tableau de service » est proche de 50% (53%).

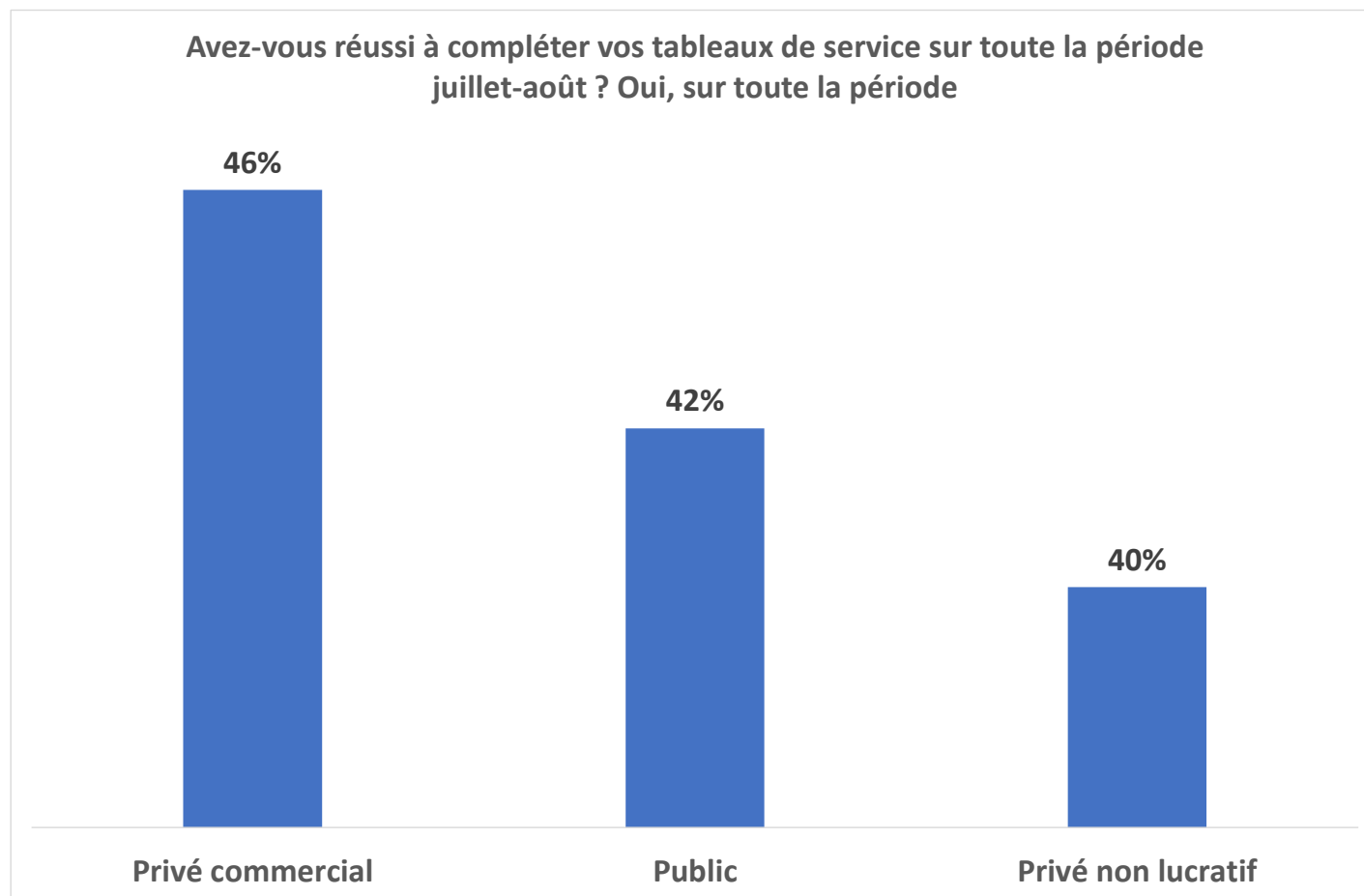
Note :

Les régions ultramarines n'ont pas été incluses en raison du faible nombre de réponses.

Bretagne et Pays de Loire ont les difficultés les plus importantes de recrutement,
Hauts de France et Ile de France les moins importantes

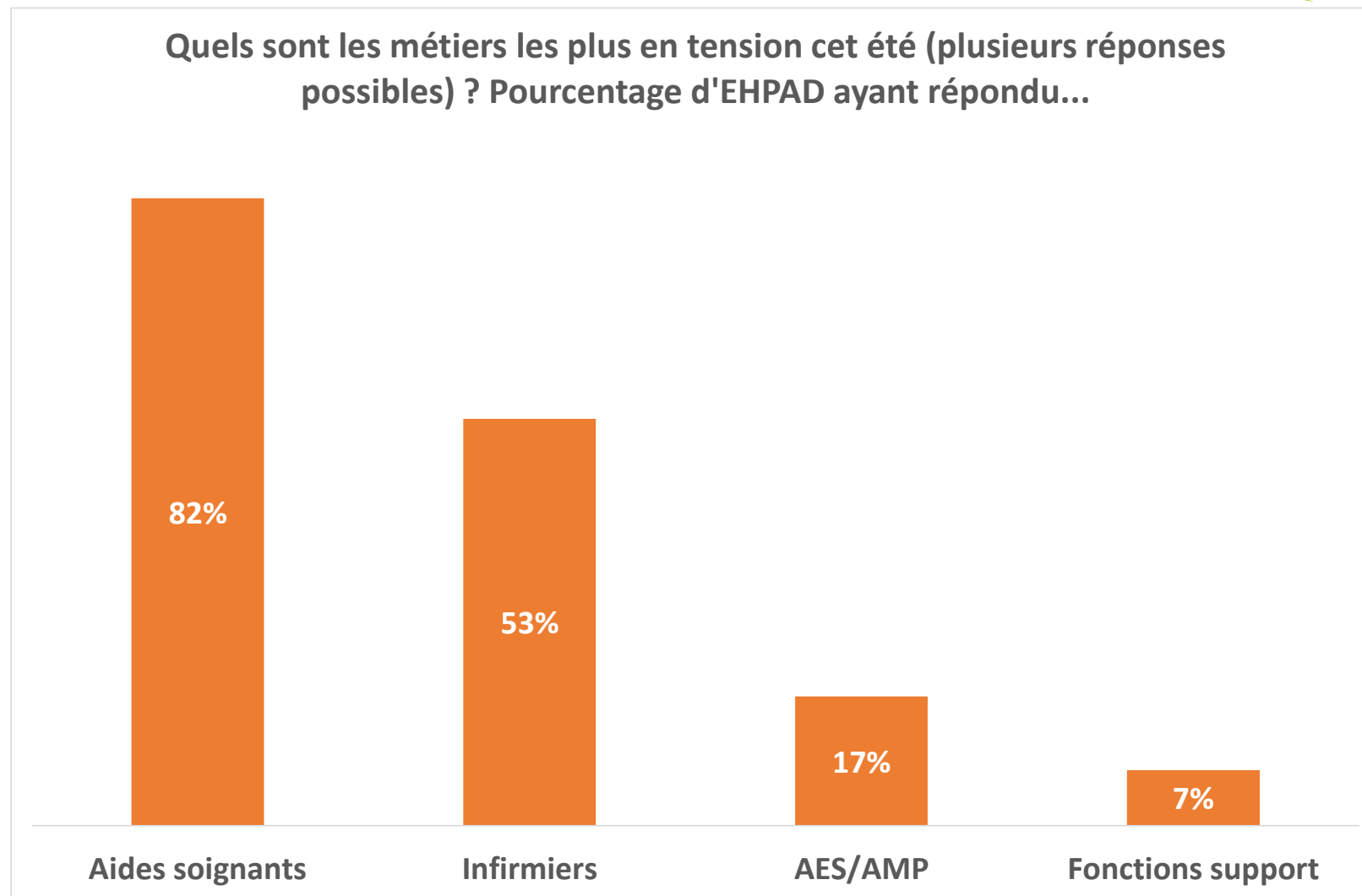


Les EHPAD non lucratifs et publics ont plus de difficultés de recrutement que les EHPAD commerciaux



Hypothèses d'interprétation : l'écart pourrait provenir de spécificités propres à chaque statut, mais il pourrait aussi s'expliquer par la concentration géographique des EHPAD privés commerciaux dans des bassins d'emploi plus denses

Métiers les plus en tension cet été : aides-soignants pour 80% des EHPAD, infirmiers pour 50%





66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr



[@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>